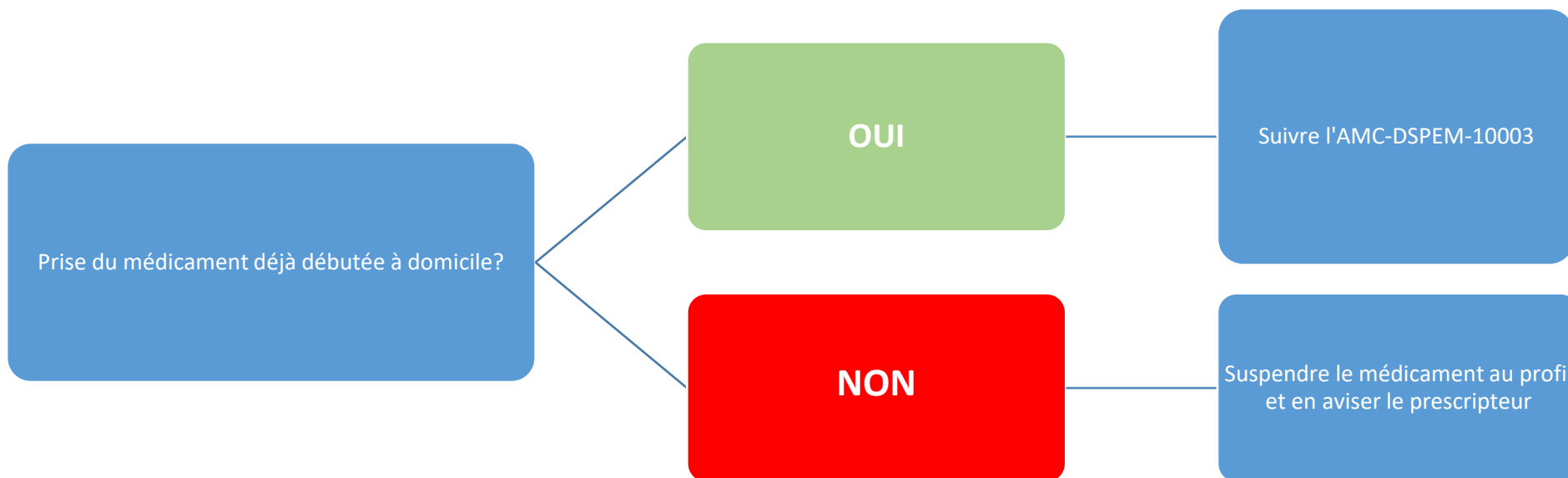


Continuité d'un médicament hors formulaire au CISSMO et dont aucune substitution automatique n'est disponible



Dans tous les cas, il faut documenter toutes les démarches dans GespharX et NumerX

Liste des médicaments en établissements de santé : [Liste des médicaments fournis en établissement](#)

Site de la RAMQ à consulter au besoin pour valider l'autorisation de remboursement : [RAMQ Services en ligne](#)

Formulaire thérapeutique du CISSMO : [Liste des médicaments du CISSS Montérégie Ouest](#)

ATTENTION Les substitutions automatiques sont approuvées par le CMDP et ne nécessitent pas l'accord du prescripteur. Elles sont appliquées automatiquement : [Liste des substitutions automatiques par le pharmacien](#). Advenant un refus de l'utilisateur de prendre le médicament prévu en substitution automatique, le médecin devra compléter une demande d'utilisation d'un médicament émergent ou de nécessité médicale particulière.

Formulaires à compléter : [Demande d'utilisation d'un médicament émergent ou de nécessité médicale particulière](#)

Références :			
Direction émettrice :	Direction des services professionnels et de l'enseignement médical	Entrée en vigueur :	2023-11-23
AMC-DSP-EM-10004 (2023-09)		Révision :	2025-02-19